

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



**RD2 – Col de l’Espigoulier
Commune de Gémenos – Annexe 5
Projet localisé en totalité Hors site Natura2000**



Etat initial

Etat projeté



Etat initial

Etat projeté

Proposition d'aménagement

Coordonnées du demandeur :

Nom : CONSEIL GENERAL

DES BOUCHES DU RHONE.....

.....
Adresse : 52 AVENUE DE ST JUST 13256 MARSEILLE CEDEX 20

.....
Téléphone : 04.13.31.13.13..... Fax :....

Email :

a. Nature et description du projet

Nature du projet : Création d'accotements de part et d'autre de la chaussée actuelle sur un linéaire de 1100 m.

Description du projet : La géométrie future de la chaussée sera de 5.50 m environ de large avec des accotements revêtus de 0.80 m de part et d'autre. Le projet devra s'attacher à minimiser les emprises en raison de l'environnement traversé.

Les talus rocheux rattraperont rapidement le terrain naturel. Des aménagements de sécurité de type muret de protection seront disposés aux sections jugées dangereuses. D'un point de vue hydraulique, la chaussée sera en pente unique vers le ravin afin de permettre l'écoulement des eaux.

Dans certaines zones, les dimensions des voies et accotements ont été réduites et optimisées de manière à ne pas entraîner de gros travaux de terrassements.

La structure de chaussée retenue est :

- Rabotage de l'enrobé existant ;
- Enrobé sur 6 cm en couche de roulement.

Les travaux pourront s'effectuer sous circulation alternée, sauf pendant la phase de réalisation du tapis d'enrobé où une déviation temporaire sera nécessaire.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Le projet ne comporte aucun éclairage.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

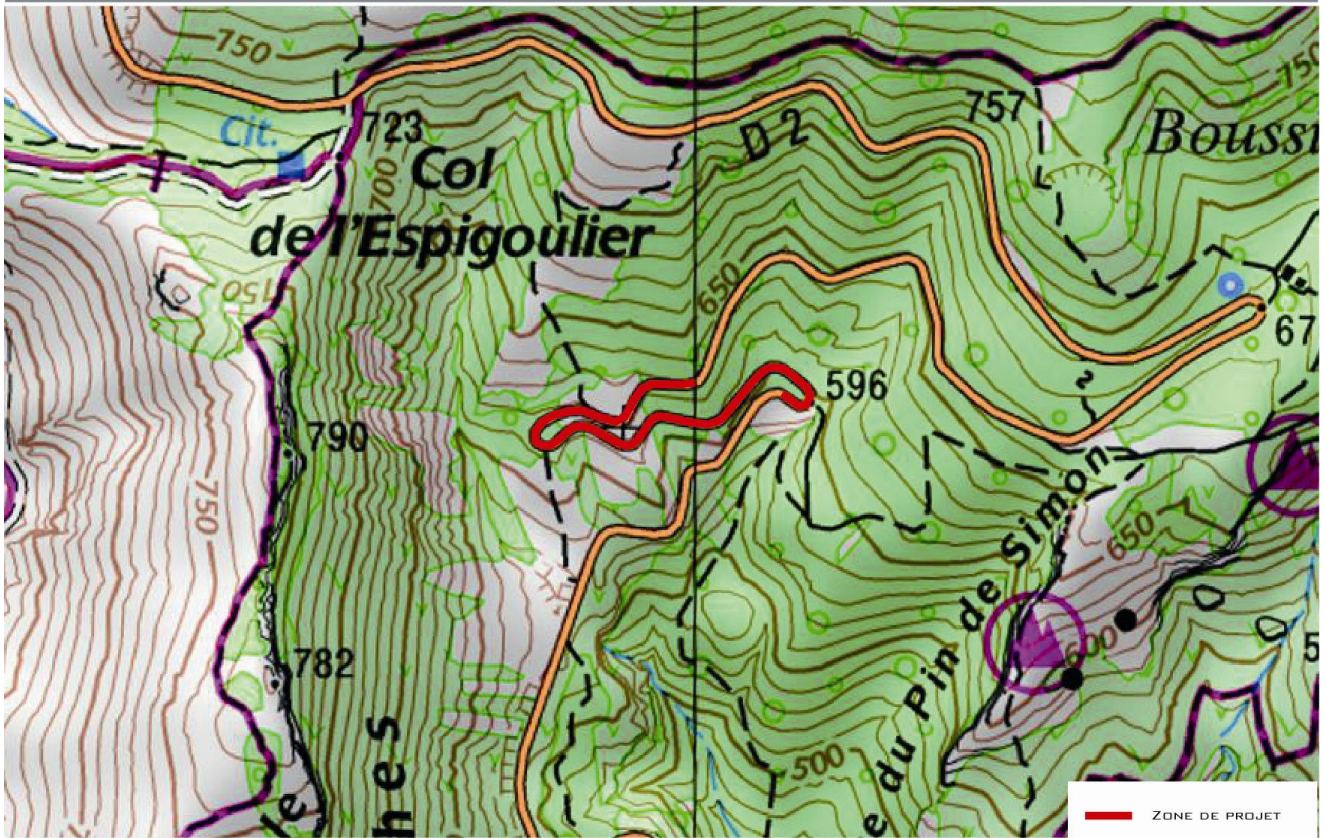
Il n'y a aucun fossé, aucun canal, aucune roubine, aucun cours d'eau ni aucun milieu aquatique sur la zone du projet.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Le projet ne supprime aucun arbre.

e. Localisation

LOCALISATION DU PROJET



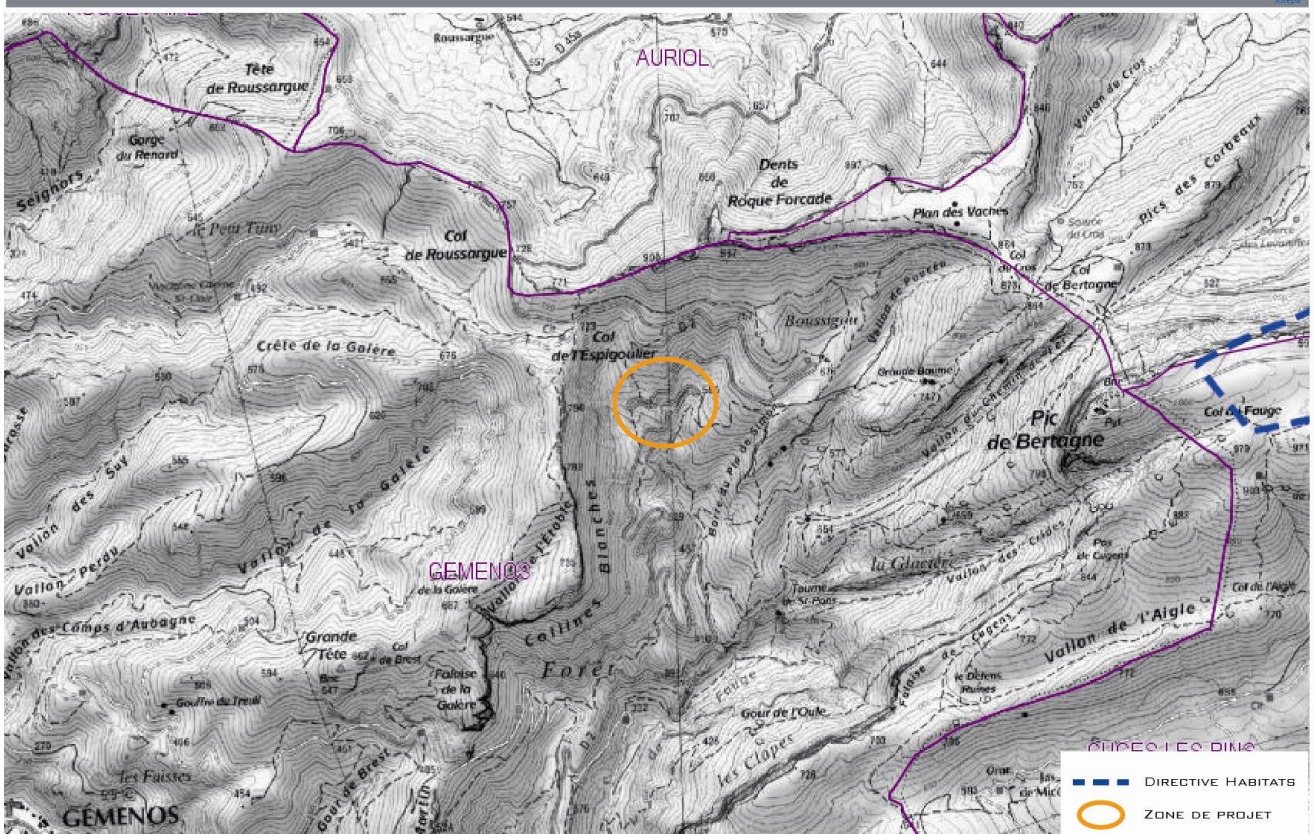
CG 13 - RD 2 - COL DE L'ESPIGOULIER

ECHELLE : 1 / 6771



SOURCE : GEOPORTAL
AVRIL 2014

LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000



CG 13 - RD 2 - COL DE L'ESPIGOULIER

ECHELLE : 1 / 25000



SOURCE : DDTM 13
AVRIL 2014

Le projet est situé :

Nom de la commune : Gémenos

Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : Col de l'Espigoulier

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A 2 km du site : Massif de la Sainte-Baume (FR9301606)

b. Etendue du projet

Surface : 7000 m² (au maximum)

Linéaire : 1100 m

c. Période envisagée pour les travaux

.....3^{ème} trimestre 2016
.....

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le projet n'occasionne aucune coupure ni aucune discontinuité dans une trame boisée ou une ripisylve.

Le projet ne porte pas atteinte à des haies ni à des alignements d'arbres.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Il n'y a aucune suppression de vieux arbres ou arbres à cavités.

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

L'emprise du projet n'est pas en bordure de milieux aquatiques.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Aucun gîte à chauves-souris n'est présent.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) et l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) fréquentent les abords du site.

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Aucun nid n'a été observé sur les abords du site.

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Il n'y a aucune suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités.

e. Conclusion

Le projet envisagé

- est susceptible
- n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Le projet n'engendre aucune destruction ni aucune détérioration d'habitat ou habitat d'espèce.

Le projet n'engendre aucune destruction ni aucune perturbation d'espèces.

Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins.

**Reconnaissance de terrain
effectuée le 24 Avril 2014**

Fait à ...Aix en Provence

Par : Benjamin RIGAUD

Signature





LÉGENDE

MILIEUX MINÉRAUX

MILIEUX HERBEUX SUR SUBSTRAT MINÉRAL

MILIEUX ROCAILLEUX

DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS TYPES DE MILIEUX RENCONTRÉS



	ILLUSTRATION	ESPÈCES FAUNISTIQUES	ESPÈCES FLORISTIQUES
MILIEUX MINÉRAUX		<p>AUCUNE ESPÈCE OBSERVÉE</p>	<p>AUCUNE ESPÈCE OBSERVÉE</p>
MILIEUX HERBEUX SUR SUBSTRAT MINÉRAL		<p>LÉPIDOPTÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - AURORE - PIÉRIDE - AZURÉ COMMUN <p>NEUROPTÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - ASCALAPHE 	<p>VÉGÉTATION HERBEUSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VIPÉRINE COMMUNE - THYM COMMUN - BROME - SÉDUM - ORCHIS BOUC <p>QUELQUES ARBUSTES ÉPARS : LAURIER ET CHÊNE VERT</p>
MILIEUX ROCAILLEUX		<p>REPTILES</p> <ul style="list-style-type: none"> - LÉZARD VERT <p>OISEAUX OBSERVÉS DANS LA VÉGÉTATION EN HAUT DE CRÊTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HYPOLAÏS POLYGLOTTE - POUILLLOT DE BONELLI 	<p>VÉGÉTATION EN HAUT DE CRÊTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHÊNE VERT - LAURIER - GENÉVRIER - GENÊT À BALAIS